

COMMUNE DE CHANIERS

Séance du 02 février 2026

Date de convocation : 27/01/2026

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03/02/2026

Berger Levrault

ID : 017-211700869-20260202-202602_9-DE

Délibération N° 2026/02/009

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

Quorum : 14

**OBJET : Ouverture de crédits -budget principal
– exercice 2026**

L'an deux mille vingt-six, le deux février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de FOURRÉ Jean-Luc, 1^{er} adjoint au Maire.

Présents : FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie-Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints, PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, FOURNALES Sandrine, WATTEBLEED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : PANNAUD Eric, maire, pouvoir à DAVID Claudia, ALIGANT Sylvie pouvoir à FOURNALES Sandrine, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, MORAUD Laurent pouvoir à FIAUD Marie-Annick, LE MENI Nadège pouvoir à GAUDIN Christine, GIRAudeau Samuel pouvoir à WATTEBLEED Stéphane, GUÉRIN Florian pouvoir à BOTON Monique.

Excusée : LATOUCHE Céline.

Secrétaire de séance : TUFFET Francine.

Ouverture de crédits d'investissement – budget principal – exercice 2026 :

Monsieur FOURRÉ Jean-Luc, 1^{er} adjoint au Maire, explique au conseil municipal qu'il convient de modifier l'ouverture de crédit approuvé lors du conseil municipal du 12 janvier à la suite d'une erreur d'imputation et à l'ajout d'une dépense :

- Diagnostic plomb sur la maison située 15 avenue du 8 mai 1945 :

➤ Montant : 720 € au compte 2115 – fonction 510

- Mise en place d'un portique en bois entrée du parking du communal :
 - Montant : 7500 € au compte 2128 – fonction 633

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise cette ouverture de crédits.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} adjoint au Maire

La secrétaire de Séance

~~Jean-Luc FOURRÉ~~

Francine TUFFET

